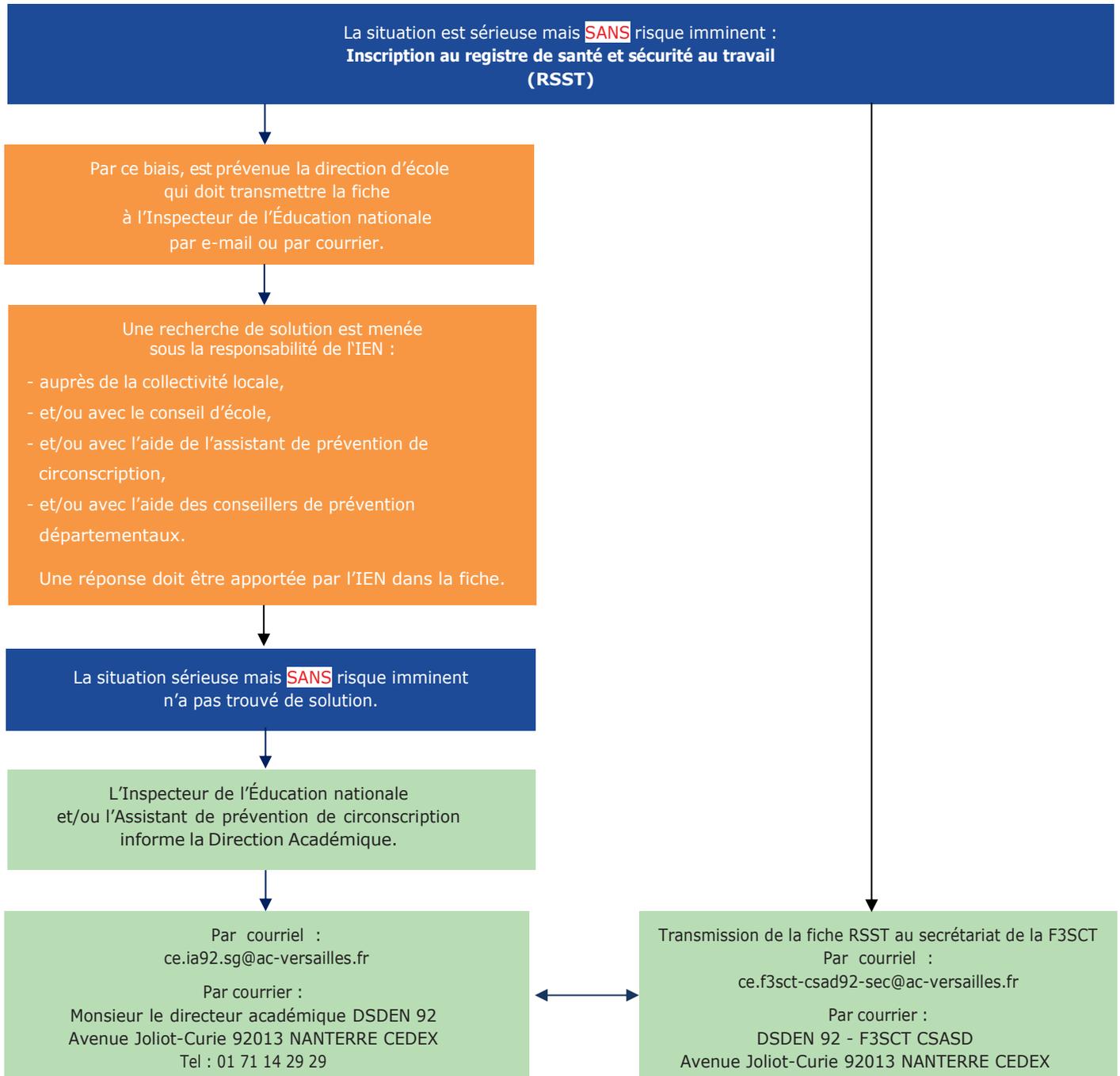


IDENTIFICATION D'UNE SITUATION ANORMALE SUSCEPTIBLE DE PORTER ATTEINTE À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE OU À LA SANTÉ DES PERSONNELS OU À LA SÉCURITÉ DES BIENS 1^{er} degré



Au regard des situations, la Direction Académique fait appel aux compétences d'experts :

- | | | |
|---|-----------------------------|---|
| ● F.3.S.C.T. Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail | | ce.f3sct-csad92-sec@ac-versailles.fr |
| ● I.S.S.T. Inspecteur Santé et Sécurité au Travail | 01 30 83 40 66 | ce.isst@ac-versailles.fr |
| ● Médecins du travail | 01 71 14 27 02 | ce.ia92.medecindespersonnels@ac-versailles.fr |
| ● Psychologues du travail | 01 30 83 52 02 | ce.psychologuedutravail@ac-versailles.fr |
| ● Conseillers de prévention départementaux | | ce.conseillerprevention92@ac-versailles.fr |
| | Bassins sud 01 71 14 29 25 | |
| | Bassins nord 01 71 14 29 78 | |
| ● Conseillers de prévention académiques | 01 30 83 52 14 | ce.conseillerprevention@ac-versailles.fr |

DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels)

**Calendrier prévisionnel de la mise en œuvre de la formation en circonscription
des directrices/directeurs d'école et/ou assistantes/assistants de prévention pour le 1^{er}
degré**

Année scolaire	Circonscriptions
2025-2026	Bagneux Châtenay-Malabry Clichy Nanterre II Neuilly-sur-Seine Montrouge- Châtillon Villeneuve-la-Garenne
2026-2027	Bois-Colombes Boulogne-Billancourt Colombes I Fontenay-aux-Roses Issy-les-Moulineaux Levallois-Perret Rueil-Malmaison Saint-Cloud Suresnes

Calendrier des dates relatives aux exercices obligatoires :

Dès le mois de septembre, planifiez vos exercices annuels et mettez à jour vos PPMS.

Remontée des maquettes selon les modalités définies dans la circulaire attendue avant le **1er octobre 2025**.

1er exercice incendie

- entre le 22 et le 26 septembre 2025
- RETEX dans un délai de 15 jours.

PPMS attentat intrusion

- Avant le 1er novembre 2025
- RETEX pour le 15 novembre 2025

PPMS départemental risques majeurs

- décembre 2025: date précise communiquée ultérieurement
- RETEX dans un délai de 15 jours

2ème exercice incendie

- de préférence avant fin avril 2026
- RETEX dans un délai de 15 jours

Calendrier prévisionnel de l'accompagnement en circonscription sur le PPMS unifié

Année scolaire	Circonscriptions
2025-2026	Bois-Colombes Boulogne-Billancourt Colombes I Fontenay-aux-Roses Gennevilliers Issy-les-Moulineaux Rueil-Malmaison Saint-Cloud Sèvres
2026-2027	Antony Asnières-sur-Seine Bagneux Colombes II Courbevoie Malakoff Meudon Nanterre I Puteaux
2027-2028	Châtenay-Malabry Clamart Clichy Levallois-Perret Nanterre II Neuilly-sur-Seine Montrouge- Châtillon Suresnes Villeneuve-la-Garenne

SANTÉ ET SÉCURITÉ : REGISTRES OBLIGATOIRES (1^{er} et 2nd degrés)

REGISTRES	DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels)	RSST (registre de santé et de sécurité au travail)	RDGI (registre de signalement de danger grave et imminent)	DTA (diagnostic technique amiante)	PPMS UNIFIE (plan particulier de mise en sûreté)	RSI (registre de sécurité incendie)	RS (registre de soin)
C'EST QUOI ?	Il recense et évalue les risques professionnels, les élimine ou les atténue. Les conditions de travail et les risques psychosociaux y sont intégrés.	Outil de liaison dans lequel sont signalés les situations ou les faits pouvant entraîner un risque pour la santé ou la sécurité au travail.	Registre destiné au signalement d'un danger grave et imminent pour la vie ou la santé des élèves et des personnels.	Dossier technique amiante localisant les matériaux et les consignes à l'égard de ces matériaux (obligatoire pour les écoles construites avant juillet 1997).	Il est destiné à protéger les élèves et personnels en cas de tempête, orage violent, inondation, séisme, risques technologiques puis en cas d'intrusion ou de menace attentat.	Il relate tous les événements en lien direct ou indirect avec la sécurité contre les incendies.	Registre qui doit être tenu dans chaque école/ établissement et complété après chaque soin effectué. Ce registre est fait aussi bien pour les élèves que pour les enseignants(e)s/ professeur(e)s..
OÙ LE TROUVER ?	Bureau Direction d'école/ Bureau du chef/de la cheffe d'établissement	Accessible à tous, localisation indiquée par une affiche	Bureau Direction d'école/circonscription/ Bureau du chef/de la cheffe d'établissement, localisation indiquée par une affiche	Bureau Direction d'école/ Bureau du chef/de la cheffe d'établissement	Bureau Direction d'école/ Bureau du chef/de la cheffe d'établissement	Dans l'école ou l'établissement	A proximité du lieu habituel des soins. A noter : Etablir une liste des produits d'usage courant pour la pharmacie.
TRANSMISSION	DUERP finalisé Conseillères départementales de prévention (via le nuage pour le 1 ^{er} degré	Nouvelle fiche IEN, chefs/cheffes d'établissement DSDEN, F3SCT (Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail)	Nouvelle fiche IEN, chefs/cheffes d'établissement, DSDEN, F3SCT	1 ^{er} degré : fiche récapitulative du DTA à déposer dans le nuage	Maquette et RETEX 1 ^{er} degré : nuage 2 nd degré : Conseillères départementales de prévention	RETEX 1 ^{er} degré : nuage 2 nd degré : Conseillères départementales de prévention	
ECHEANCIER	A réactualiser une fois par an minimum.			Avant la fin de l'année civile 2025.	Maquette à réactualiser en septembre. RETEX dans les 15 jours après l'exercice.	RETEX dans les 15 jours après l'exercice.	
EXERCICES					Exercice attentat-intrusion : avant les vacances de la Toussaint. Exercice risques majeurs : avant les vacances de printemps – date communiquée par la DSDEN.	Au moins deux exercices dont le premier, en septembre 2025.	

Les différents niveaux Vigipirate

			
	URGENCE ATTENTAT	SECURITE RENFORCEE	VIGILANCE
Type de menaces	Menace imminente d'un acte terroriste ou à la suite immédiate d'un attentat	Menace terroriste à un niveau élevé	Menace terroriste constante
Lieux	Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblé sur une zone géographique et/ou un secteur d'activité particulier	Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblé sur une zone géographique et/ou un secteur d'activité particulier	Concerne l'ensemble du territoire et des secteurs d'activité
Type de mesures	Mesures exceptionnelles contraignantes pour prévenir tout risque de sur-attentat Vigilance et protection maximum Mesures	Mesures permanentes de sécurité renforcées et activation de mesures plus contraignantes	Mesures permanentes de sécurité
Durée	Très limitée	limitée	illimitée